



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

## OBJET :

DE-19-12-1-55) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191218-lmc1H6773H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019  
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

Considérant que le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois a adressé un rapport retraçant l'activité de l'établissement sur l'année 2018 ;

Considérant que ce rapport d'activité a pour objet de présenter aux élus et aux habitants du Territoire, le bilan des actions menées en 2018 par l'Etablissement ;

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement ont été entendus ;

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la communication du rapport d'activité 2018 de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*